

écrit au Roi et au duc d'Albe en faveur de sa veuve et de son fils; mais il n'a pas eu de réponse à ses lettres. — Il pense, comme Grobbendoncq, que les confiscations ne produiront pas ce qu'on s'en promet. — Le secrétaire Çayas lui donne toujours espoir du départ du Roi pour les Pays-Bas. Sa présence y serait fort utile. S'il y était allé il y a cinq ans, « nous ne serions peut-être, » dit le cardinal, au piteux estat auquel nous nous trouvons. » — Le prince d'Orange a perdu tout crédit, et ses propres gens disent de lui tout le mal possible. — Il a plus fait de dommages à l'Empire qu'il n'en a causé aux Pays-Bas et à la France. — Granvelle a vu avec peine l'accord des deux rois septentrionaux (1). — Il ne croit pas au mariage, dont on parle, du roi de Danemark avec la sœur du prince d'Orange. — Celui du duc Casimir avec la fille du duc de Saxe est différé, et pourrait bien ne pas se conclure. — Celui du landgrave avec la fille du palatin est fait (2). — Le contre-arrêt que le duc d'Albe a ordonné des biens des Anglais semble au cardinal très à propos, et servira à faire venir plus tôt la reine à la raison (3). (*Franç.*)

Secrétaireries provinciales, registre n° 2532, fol. 180 v°.

833. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 23 février 1569.* Quoique le plan du duc d'Albe pour les nouveaux évêchés ne lui paraisse pas le plus convenable, il est tout prêt à en solliciter l'approbation du pape, et déjà il en a conféré avec le grand commandeur de Castille et don Juan de Cúñiga, ainsi qu'avec le secrétaire Delgadillo. Mais le duc, dans l'instruction de ce dernier, annonçait qu'un mandataire des abbés de Brabant devait venir à Rome, et jusqu'ici il n'a pas paru. — La négociation se trouve par là arrêtée. — Un courrier a été expédié au duc d'Albe; on attend sa réponse pour aller en

p. 574), fut conduit au château de Vilvorde. Par une sentence du 22 septembre 1568, Jean Grauweels, prévôt général des maréchaux, le condamna à être mis à mort par l'épée, avec confiscation de tous ses biens. (Archives du royaume, registre n° 111 de la Chambre des Comptes.)

(1) Jean III, roi de Suède, et Frédéric II, roi de Danemark. D'après *l'Art de vérifier les dates*, la guerre qui durait, depuis sept ans, entre ces deux princes, finit par un traité conclu à Stettin, au mois de novembre 1570.

(2) Philippe II, landgrave de Hesse-Rhinfels, épousa, le 17 janvier 1569, Anne-Élisabeth, fille d'Auguste, dit le Pieux, comte palatin du Rhin. (Moréri. — *L'Art de vérifier les dates*.)

(3) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCVI.

avant. — A propos de la vacance de l'archevêché de Séville, et des pensions dont le nouveau pourvu sera chargé, Granvelle prie le Roi de se souvenir de lui, de la nécessité où il se trouve, et de sa réputation (1). — On parle de la jonction prochaine des forces du prince d'Orange avec les troupes du duc des Deux-Ponts; le cardinal la croit peu praticable, etc. (2).

Liasse 910.

854. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 2 mars 1569.* Le comte de Buren éprouve une grande nécessité d'argent; le Roi lui a fait compter 1,000 ducats, pour qu'il ne mourût pas de faim (3). — Il envoie au duc les confessions de Montigny et de Vandenesse, confessions que l'alcade Salazar a été chargé de recevoir, bien qu'à l'égard du dernier le duc n'eût pas fait parvenir de lettres réquisitoriales. — Montigny a demandé, avec de grandes instances, qu'on lui délivrât une copie de sa propre confession (4), ainsi que des protestations qu'il a faites, et du pouvoir qu'il a donné aux personnes qui résident aux Pays-Bas; il a demandé aussi la restitution de quelques-uns des papiers qui furent saisis chez lui, et qu'il dit être nécessaires pour sa justification; enfin il a sollicité un délai pour préparer sa défense, et communiquer avec les lettrés qui lui serviraient d'avocats. Aucune de ces demandes ne lui a été accordée: il a été réservé au duc d'y statuer. — Pour Simon Renard, on attendra que le duc envoie des lettres réquisitoriales en forme.

Liasse 542.

855. *Relation de ce qui s'est passé avec l'archiduc Charles, depuis le 10 décembre 1568, qu'il entra à Madrid, jusqu'au vendredi 4 mars 1569, jour de son départ.* L'archiduc arriva à Madrid le 10 décembre dans l'après-midi, et fut reçu par le Roi avec tous les honneurs dus à sa personne et à son rang. Il fut logé au palais. Le jour suivant, il rendit visite au Roi, lui remit les lettres de l'Empereur et de l'Impératrice, et lui exprima, en leur nom et au sien, la

(1) ... Yo suplico (á V. M.) que en esta ocasion que tiene entre manos, con la provision que ha de hacer de Sivilla y carga que porna sobrella, sea servida acordarse de mí, y de mi necesidad y reputacion.

(2) Voyez cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCVII.

(3) Porque no muriesse de hambre.

(4) De su propria confession.

part qu'ils avaient prise à la perte du prince, son fils, et de la reine, son épouse. Le Roi le remercia avec de grandes marques d'estime pour sa personne et de satisfaction de sa venue. Quelques jours après, il revint voir S. M. et lui remit copie de son instruction (1), sans s'ouvrir sur son contenu, mais en s'y référant. Le Roi, ayant pris connaissance de cette instruction, s'étonna beaucoup de ce qu'on lui envoyait proposer des choses telles que celles qui y étaient exprimées, et par un personnage tel que l'archiduc. Après l'avoir mûrement examinée, il ordonna qu'il y fût répondu. Il manda l'archiduc, et lui dit (20 janvier 1569) que, comme il ne pouvait faire une réponse de bouche à un écrit aussi long, il lui avait paru nécessaire de la lui donner par écrit; qu'il l'avait fait rédiger en castillan, afin de mieux expliquer sa pensée et sa volonté, et parce que d'ailleurs l'archiduc et l'Empereur entendaient fort bien cette langue. Il la lui délivra (2), et lui dit que, tout ce qui y était énoncé étant vrai et raisonnable, il tenait pour certain que l'Empereur s'en contenterait, et donnerait satisfaction aux Électeurs, princes et ordres de l'Empire, aux instances desquels il avait envoyé cette solennelle ambassade; qu'il avait, du reste, la confiance que l'Empereur ferait tous les offices qui dépendraient de lui pour le maintien des relations d'amitié et de bon voisinage entre le Roi et l'Empire. Le Roi ajouta que la réponse était générale, pour que l'Empereur pût la montrer, mais qu'il avait cru devoir, dans un écrit particulier, destiné à l'Empereur seul (3), rappeler certains points de la négociation et les motifs qu'il croyait avoir de s'en plaindre: il remit aussi cet écrit à l'archiduc. Le Roi dit encore qu'il lui avait paru convenable de traiter avec lui d'une chose qu'il avait sur le cœur, et qui concernait la manière de se conduire de l'Empereur, relativement à la religion; que, quoiqu'il fût assuré que l'Empereur était un prince chrétien et catholique, comme il devait l'être, cependant, soit pour ménager les princes de l'Empire, soit pour d'autres raisons d'État, il ne faisait pas à cet égard les démonstrations extérieures que les choses de la foi requéraient, et que par là il donnait occasion à ce que, dans le monde, on le jugeât diversement (4). Il pria l'archiduc de faire sur ce point des représenta-

(1) Voy. ci-dessus, p. 43.

(2) Voy. ci-dessus, p. 55.

(3) Voy. ci-dessus, p. 58.

(4) Voy. ci-dessus, p. 49, note 1.

tions à l'Empereur, en lui rappelant que tout dépendait de Dieu, et que ses affaires prospéreraient davantage, s'il suivait le droit et vrai chemin, et accomplissait ce qu'il devait comme prince chrétien et catholique. Quelques jours après, le Roi lui remit une traduction latine de la réponse générale, pour le cas qu'il fût besoin de la communiquer, en tout ou en partie, aux Électeurs et princes de l'Empire. Le 23 janvier, l'archiduc déposa entre les mains du Roi une réplique à sa réponse (1). Le Roi se borna à y répondre peu de mots, s'en référant à son premier écrit. L'archiduc ne dit plus rien; il parut satisfait des raisons qui avaient été alléguées. L'archiduc répliqua aussi, de main étrangère et en latin (2), au mémorial particulier que le Roi lui avait remis, et il le fit d'une manière si peu concluante, qu'il fut jugé inutile de lui répondre. Mais le Roi lui fit sentir qu'il avait commis une indiscretion, en communiquant ce mémorial à d'autres, surtout après qu'il lui avait recommandé de n'en donner connaissance qu'à l'Empereur seul. Cette affaire étant terminée, l'archiduc, quelques jours après, délivra au Roi l'instruction dont il était porteur, touchant le mariage des archiduchesses Anne et Isabelle : la première avec le roi de France, la seconde avec le roi de Portugal. Mais cette instruction avait été rédigée avant qu'on sût à Vienne la mort de la reine. A peu de temps de là, l'archiduc dit au Roi avoir reçu des lettres de l'Empereur, par lesquelles il était chargé de lui proposer pour lui-même la princesse Anne : le Roi répondit que, s'il n'avait égard qu'à sa satisfaction personnelle, il resterait en l'état où il était, mais que, ayant si peu de successeurs et aucun enfant mâle, il se réjouissait, pour le bien de ses royaumes, de l'ouverture qui lui était faite, et qu'il verrait comment on pourrait s'arranger avec la France. — Avant de traiter de l'affaire des mariages, l'archiduc avait annoncé que l'Empereur désirait qu'il remmenât l'archiduc Rodolphe : mais le Roi lui fit comprendre combien, dans la situation où se trouvait sa maison, il importait que les deux archiducs, et principalement l'aîné, restassent en Espagne, pour que les naturels du pays apprissent à les connaître et à les aimer, étant disposé d'ailleurs à donner l'infante Isabelle, sa fille aînée, en mariage à Rodolphe. — Le 4 mars, l'archiduc

(1) Voy. ci-dessus, p. 59.

(2) Voy. ci-dessus, p. 61.

partit de Madrid, très-satisfait du Roi, qui lui fit don de 100,000 ducats (1).

Liasse 662.

836. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 7 mars 1569.* Il a reçu les cédules des 300,000 écus que le Roi lui a envoyées. Ce secours lui est arrivé on ne peut plus à propos. Quelles que soient la peine qu'il prend et l'industrie qu'il emploie, tout serait infructueux sans argent. Il supplie le Roi d'ordonner que, pour quelque temps encore, on continue de l'aider. Bientôt, à ce qu'il espère, il établira les choses de manière que non-seulement il ne soit plus nécessaire de tirer de l'argent d'Espagne, mais qu'une grande partie de celui qui a été dépensé puisse être remboursée par le pays. — Ainsi qu'il l'écrivit dernièrement au Roi, son intention était de proposer aux états de chaque province en particulier les nouveaux impôts (les 10<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> et 100<sup>e</sup> deniers), et cela afin qu'ils ne se concertassent pas, comme ils l'auraient fait, étant tous réunis. Il pensait alors pouvoir se rendre en Hollande, et de là aller à Gand; déjà il avait fait la proposition aux états de Brabant, à Bois-le-Duc. — La guerre qui survint l'été l'empêcha d'exécuter ce dessein : maintenant il serait impraticable, à cause des neiges et des eaux. — Vu ces considérations et la nécessité d'obtenir une solution prompte, le conseil a été d'avis que les états généraux fussent convoqués pour un jour seulement, avec ordre de partir le lendemain. — Il s'est conformé à cette opinion, et a fixé la convocation à la mi-carême. — Le Roi peut être sûr qu'il n'en résultera aucun inconvénient, et que personne n'osera faire de l'opposition (2). — Un impôt sur le vin importé du dehors avait été consenti par les états pour un certain nombre d'années. Ce terme étant expiré, le duc leur a fait dire résolument, et sans admettre de réplique, qu'il entendait que l'impôt continuât d'être perçu pendant l'année courante. Ils s'en sont contentés (3). Ledit impôt produisait annuellement 50 à 60,000 florins : à cause des circonstances, le produit en est diminué. — Il n'avait pas envoyé les lettres réquisitoriales pour Vandenesse ni pour Renard, parce qu'il voulait

(1) Il lui en avait demandé en prêt 300,000 à 400,000, avec quelques autres faveurs.

(2) ... *V. M. puede estar seguro que no ay inconveniente, y que no osará ninguno hablar en cosa que entienda puede dar descontentamiento.*

(3) ... *Yo no tuve otro termino con ellos, que embiarles á mandar resolutamente que corriese todo este año sin replicarme. Contentaróense...*

d'abord que le Roi connût les charges qui leur étaient imputées, afin que S. M. décidât si l'on procéderait ultérieurement contre eux. — Il supplie le Roi de lui faire parvenir le plus tôt possible les pièces relatives à Montigny; il désirerait que le procès de ce seigneur pût être bientôt terminé.

Liasse 541.

837. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 10 mars 1569.* Il répète, dans cette lettre, qu'il espère établir sous peu les choses aux Pays-Bas de manière qu'il ne soit plus besoin de tirer de l'argent d'Espagne pour soutenir ces pays, et que le Roi puisse se rembourser d'une grande partie des sommes qu'il y a dépensées; qu'il s'était proposé de demander aux états de chaque province en particulier les moyens qu'il a imaginés, mais que la guerre de l'été dernier l'en empêcha; qu'actuellement, il est impossible d'y songer, à cause du mauvais état des chemins; qu'attendre l'été serait perdre beaucoup de temps; qu'il a donc été d'avis, avec le conseil, d'appeler les états pour un jour à Bruxelles; que le Roi peut d'ailleurs être assuré que les choses ne se passeront pas cette fois comme antérieurement, et que personne n'osera faire entendre de plainte; que l'impôt sur les vins étrangers, qui produit annuellement de 50 à 60,000 florins, expirait cette année; qu'il a prévenu les états que son intention était qu'on continuât de le percevoir, et qu'il n'admettrait pas de réplique. — Chantonay désire vivement être rappelé de Vienne; le duc appuie ce désir. — Il tiendra des papiers de Viglius le compte que le Roi lui ordonne, quoique le président soit plus difficile que jamais (1).

Liasse 541.

838. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 10 mars 1569.* Il n'est pas d'avis de rompre avec la reine d'Angleterre: dans la situation où se trouvent les Pays-Bas, cela serait trop dangereux. Il vaut mieux temporiser, et négocier.

Liasse 541.

839. *Lettre du secrétaire Albornoz au secrétaire Çayas, écrite de Bruxelles, le 11 mars 1569.* Il le prie, pour l'amour de Dieu, de faire en sorte que le duc et lui puissent quitter les Pays-Bas, car ils y mourront. — Le duc est un peu

(1) *Aunque el está mas rezio que nuncá.*

mieux; mais il vieillit beaucoup et est très-fatigué. — La reine d'Angleterre se plaint vivement du traitement fait à son ambassadeur en Espagne (1); elle est entièrement gouvernée par le secrétaire Cecyll, qui est le plus fin hérétique qu'il y ait (2).

Liasse 541.

840. *Lettre du cardinal de Granvelle à M. de Grobbendoncq, trésorier général des finances du Roi, écrite de Rome, le 11 mars 1569.* C'est avec plaisir qu'il a écrit au Roi et au duc d'Albe en faveur de la veuve et du fils du seigneur de Straelen. — Il ne s'étonne pas que la résolution du duc touchant les dettes à payer sur les biens confisqués se fasse attendre, S. Exc. ayant été si longtemps en campagne : mais il trouverait très-dur que l'on fit des difficultés à ceux qui ont payé de bonne foi aux rebelles et fugitifs, avant qu'une déclaration eût été rendue contre eux. — Les menaces du prince d'Orange lui causent peu de souci : ce prince a perdu tout crédit, par suite du mauvais succès de son entreprise, « et, à la vérité, il sçait peu de ce mestier » (de la guerre), pour tant en présumer. — « Il me desplait, continue Granvelle, que le pauvre seigneur se soit tant mescompté et oublié, car je me doute que, tant qu'il vive, il ne haulsera la teste; et, me souvenant du temps passé et de l'amitié que j'ay heu avec luy et les siens, je ne puis délaisser de sentir sa pauvre conduytte. » — Granvelle perd patience, en considérant ce qui se passe en France : il ne comprend pas que le roi très-chrétien soit si mal servi. — S. S. lui envoie un bon secours de gens de cheval et de pied, qui déjà est en route pour passer montre (3). (Franç.)

Secrétaireries provinciales, registre n° 2332, fol. 183.

841. *Lettre du cardinal de Granvelle au seigneur Antonio de Tassis, maître*

(1) Jean Mann, doyen de l'église de Gloucester, ambassadeur d'Élisabeth à Madrid, ne se gênait pas pour dénigrer publiquement Philippe II, le qualifiant de papiste, d'hypocrite, etc. Le Roi résolut, par ce motif, de ne plus négocier avec lui, et il en donna avis à Élisabeth, le 6 avril 1568; il disait, dans sa lettre, qu'elle lui avait envoyé non un ambassadeur, mais un perturbateur (*no embajador, sino perturbador*). Le doyen Mann quitta Madrid, et alla s'établir à Barajas. (*Memorias de la real Academia de historia*, t. VII, p. 328.)

(2) *Finissimo hereje.*

(3) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCVIII.

*tre des postes du Roi à Anvers, écrite de Rome, le 11 mars 1569.* D'après les lettres qu'il a reçues d'Espagne, les affaires des Morisques sont en bon chemin. — On doit attendre les meilleurs résultats d'un édit que le Roi a rendu, et qui donne les personnes desdits Morisques, hommes, femmes et enfants, à ceux qui les prendront, pour en faire des esclaves et les vendre. — On était occupé, en Espagne, de la recherche des faiseurs de *pasquilles* : si on les découvre, Granvelle est persuadé « que l'on en fera aultres démonstrations que ne firent ma- » dame de Parme et l'amman de Bruxelles de ceux que l'on faisoit peu avant » son partement et depuis. » — Il attend avec désir des nouvelles du retour d'Angleterre de M. d'Assonleville. Il se souvient que feu M. de Praet avait l'habitude de dire que les Anglais étaient *pegados amigos*, et il n'avait pas si grand tort en cela qu'en beaucoup d'autres choses (1). (Franç.)

Secrétaireries provinciales, registre n° 2552, fol. 186.

842. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de l'Escurial, le 12 mars 1569.* Il répond à plusieurs lettres du cardinal. — Il le remercie particulièrement de celle du 3 novembre (voy. le n° 800), qui est arrivée juste au moment où l'archiduc Charles venait de lui exposer sa commission. — Les renseignements que le cardinal lui a fournis sur la transaction d'Augsbourg et le traité de Passau lui ont été très-utiles : il ne connaissait pas d'une manière aussi particulière les circonstances de ce dernier traité, non plus que la révocation qu'en fit l'Empereur. — Ce dernier écrit est d'une telle importance, qu'il désirerait l'avoir. Il prie en conséquence Granvelle de charger la personne qui a soin de ses papiers en Flandre, d'en rechercher l'original, pour qu'il soit mis en lieu sûr, et d'en délivrer une copie au duc d'Albe, qui la lui fera parvenir. — Il désire aussi recevoir une copie de la transaction d'Augsbourg. — L'archiduc a quitté Madrid le 4 mars, très-satisfait de la réponse qui lui a été donnée. Le Roi espère donc que l'Empereur ne le sera pas moins. — Il attribue principalement à Lazare de Schwendy l'ambassade de l'archiduc. — En son temps, S. S. sera informée de tout ce qui s'est passé. — Le projet de détacher Rosemberg du service du duc de Saxe, et de l'attacher au sien, a paru au Roi mériter une grande considération : il désire que le cardinal en écrive au duc d'Albe et à

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCIX.

M. de Chantonay, et que tous trois lui fassent part de leur avis sur les moyens d'atteindre ce but. — Il lui demande aussi son opinion sur ce qu'il y aurait à faire pour brouiller l'Empereur avec le duc de Saxe. — Le duc d'Albe lui mande que les Pays-Bas doivent à l'Empire au delà de 100,000 écus pour leurs contributions dans la matricule, mais qu'il lui paraît qu'au lieu de les payer, il faudrait demander une indemnité à l'Empire pour les dépenses qu'ont coûté les dernières guerres. Il désire savoir ce qu'en pense le cardinal, et si l'on ne pourrait affranchir les Pays-Bas de toutes contributions pour l'avenir. — Il le consulte encore sur un projet de ligue offensive entre les Pays-Bas et les princes catholiques d'Allemagne, ou au moins avec les princes voisins. — Le cardinal ne doit pas le moins du monde se soucier des écrits qu'a fait publier le prince d'Orange, car tout y est faux et mensonger. Le Roi a une telle opinion du cardinal, et il est si satisfait de sa personne et de ses services, que, s'il en était besoin, il se chargerait lui-même de le défendre (1). — Ce que propose le cardinal à l'égard de l'occupation des États riverains du Rhin serait juste sans doute, mais l'affaire est trop importante pour n'exiger pas de mûres réflexions. — Il aurait souhaité, comme Granvelle, que le pardon général eût été accordé plus tôt; mais les occupations du duc d'Albe ont toujours retardé l'envoi du projet qu'il attendait de Flandre : il espère pourtant recevoir celui-ci dans un bref délai. — Malgré les raisons avancées par le duc d'Albe, il s'est rangé à l'opinion du cardinal dans l'affaire des nouveaux évêchés : il a résolu en conséquence de demander à S. S. qu'elle ne révoque en aucune manière l'union des abbayes, et que la bulle de Pie IV soit exécutée dans tout son contenu. Le cardinal et don Juan de Cúñiga négocieront à cet effet avec le pape. Il sera nécessaire que S. S. réponde comme d'elle-même, sans qu'il paraisse que le Roi contrevienne à la convention qu'il a signée avec les abbés de Brabant, et que les états puissent apprendre, directement ou indirectement, que la chose s'est faite à son instance et de son su. Le duc d'Albe a reçu des instructions dans le même sens. — Le Roi termine, en demandant à Granvelle des explications sur les 1,500 ducats de pension qui avaient été destinés pour la dot de l'évêque de Gand (2).

Liasse 910.

(1) ... *Pues sabéis que os tengo en tal opinion, y estoy tan satisfecho de vuestra persona, voluntad, acciones y servicios, que, cuando fuesse menester, haria yo la defensa y escusa por vos.*

(2) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCX.

843. *Lettre du cardinal de Granvelle à l'évêque de Namur, écrite de Rome, le 17 mars 1569.* Il apprend, avec grand plaisir, par ses lettres, que le duc d'Albe continue de vaquer aux affaires publiques, concernant la justice, police, repos et tranquillité du pays, ayant si bien commencé par le point de la religion, qui était le plus important. — Le pardon général servira de beaucoup, à son avis : il y a bien longtemps qu'il a écrit pour qu'on le publiât (1). (Franc.)

Secrétaireries provinciales, registre n° 2532, fol. 188.

844. *Lettre du cardinal de Granvelle à M. de Cuincy (2), commis au gouvernement de Tournay et Tournaisis, écrite de Rome, le 17 mars 1569.* Il l'assure qu'il fera, pour lui et pour son frère, tous les offices qui lui seront possibles. — Son retour aux Pays-Bas ne lui paraît pas convenable pour le moment : s'il est quelques personnes qui le désirent, « il en connoît bien d'autres » qui ne le voudroient, et qui en feroient mal leur prouffict. » Toutefois il se soumettra toujours à ce qu'il plaira au Roi de lui commander. — Granvelle dit du duc d'Albe, à propos des peines qu'il se donne pour le bon gouvernement, la sûreté et la tranquillité du pays : « Il est véritablement saige seigneur, de » longue expérience, nourry toute sa vie aux affaires, et qui sçaura donner fort » bon compte de tout ce où il met la main (3). » (Franc.)

Secrétaireries provinciales, registre n° 2532, fol. 188.

845. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 18 mars 1569.* Le conseiller d'Assonville est revenu d'Angleterre le 14, sans son autorisation, tant était grande la crainte qu'il avait conçue pour sa personne.

Liasse 541.

846. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 19 mars 1569.* Il n'est pas d'avis que le Roi accorde le pardon général, comme le cardinal de Granvelle le lui conseille : le moment n'est pas encore venu pour cette mesure.

Liasse 541.

847. *Lettre du cardinal de Granvelle à M. de Blondel (4), son bon ami, écrite*

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCXI.

(2) Jacques de Blondel, chevalier, seigneur de Cuincy. Le duc d'Albe l'avait nommé, par commission du 23 juin 1568, gouverneur et bailli des ville, château et bailliage de Tournay et Tournaisis.

(3) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCXII.

(4) Antoine de Blondel, écuyer, seigneur de Hautbois, frère de Jacques, seigneur de Cuincy. Le